



Déclaration FSU 28
CTSD Collèges du 1^{er} février 2021

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le document préparatoire à ce CTSD met en avant un certain nombre de dispositifs (écoles ouvertes, stages de réussite, vacances apprenantes), présentés comme des avancées suffisamment importantes pour figurer à la suite d'une introduction parlant fort opportunément de « justice sociale » et d' « élévation du niveau général ». Or ces dispositifs ne concernent qu'environ 5% des élèves du département et aucun ne concerne le groupe-classe. C'est pourtant dans la classe que se trouve le cœur de métier des enseignants et le lieu premier d'apprentissage des élèves. Vouloir réduire les inégalités passe donc nécessairement par une amélioration des conditions de travail dans le cadre de la classe et en présentiel, ce que l'institution semble oublier.

C'est ce que l'on constate dans la préparation de cette rentrée où Madame l'Inspectrice d'Académie, vous écrivez : « dans le second degré, hausse des effectifs de 76 élèves, de prévision 2021 à prévision 2020. Cette hausse d'effectif se traduit pourtant par la suppression de 3 postes. » Le « pourtant » est intéressant, car il souligne, à rebours des postures complaisantes habituellement tenues sur le mode du « Tout va bien », qu'il y a un décalage entre des moyens d'enseignement qui baissent et des effectifs qui augmentent.

Car les effectifs dans les classes continuent de monter, inexorablement et année après année : de constat à prévision, vous prévoyez en moyenne +1,9 élèves par division ! Cette situation est liée au choix de dégradation du service public et de suppressions de postes qui se traduit par un calcul des dotations sur la base de 30 élèves par classe. Or, si la règle de calcul est mauvaise, le résultat ne peut que l'être également. En plus d'être injuste, car fondé sur un nombre d'élèves bien trop élevé, il est inéquitable puisqu'il s'applique également aux établissements de l'éducation prioritaire, dont il y a lieu de penser qu'ils figurent sur la liste des économies budgétaires à faire en 2021. Pourtant l'Education Prioritaire a fait ses preuves et devrait donc, au contraire, être renforcée.

L'APM ne vient pas compenser, via l'indice de position sociale, ces effectifs de départ trop élevés. Avec 362 heures de baisse de cette APM de prévision à prévision, soit quand même 25% de moins que l'an passé, l'APM, qui représente moins de 5% de la dotation globale des établissements, devient une variable d'ajustement négligeable qui ne représente qu'une compensation minimale pour les établissements où la difficulté sociale est la plus forte.

C'est pour cela que les collègues du collège Pierre-et-Marie-Curie travailleront l'an prochain avec 25 élèves par classe en 5^e et en 4^e, alors que les effectifs en REP+ ne devraient pas dépasser 20 élèves par classe. C'est pour cela que les enseignants du collège Louis-Armand sont venus vendredi en audience demander des moyens pour travailler à la rentrée prochaine. Comment penser alors que, comme vous l'écrivez également, « le calcul à la structure garantit aux collèges les besoins indispensables » ? La somme de motion, de vote contre en CA et de demande d'audience prouve au contraire l'insuffisance de cette dotation comme de son mode de répartition entre les établissements.

Cela va conduire les équipes et les établissements à uniquement utiliser leur marges pour ouvrir des divisions, là où ces marges devraient au contraire permettre de dédoubler et de financer des projets pédagogiques qui contribuent à renforcer l'ouverture culturelle dont nos élèves ont tant besoin.

Rogner les moyens, à tous les niveaux, et pas seulement en refusant aux professeur-e-s documentalistes la prime d'équipement informatique, témoigne du mépris tellement caractéristique de l'ère Blanquer. L'exemple des Segpa est à ce titre emblématique : en réduisant leurs moyens (au niveau académique ou départemental?), on pousse implicitement à la fermeture de division. Ces sections qui comportent peu d'élèves représentent certes des moyens importants mais elles ont, elles aussi, fait la preuve de leur capacité à prendre en charge la difficulté scolaire. Elles sont d'ailleurs à nouveau dynamique démographiquement et doivent donc être soutenues plutôt qu'affaiblies. Ici nous tenons à vous alerter également sur la tendance à l'inclusion de tous les élèves de 6^{ème} Segpa observée aux collèges Les-Petits-Sentiers et Arsène-Meunier. En agissant ainsi, on met en difficulté les enseignants comme les élèves, toujours au prix d'économies absurdes qui dégradent la qualité du service public d'enseignement. Les inclusions doivent se faire au cas par cas, avec l'accord des collègues, pour répondre aux besoins des élèves.

Ces choix budgétaires délétères vont contre la volonté des collègues, qui ont été suffisamment nombreux à se mobiliser le 26 janvier pour signifier au ministre : « laissez-nous travailler dans des conditions acceptables ». Ce serait le cas si le ministère partait des besoins réels des établissements et non d'une enveloppe prédéfinie et inadaptée à la réalité. Il revient ensuite aux équipes de limiter la casse, en effectuant parfois des choix cornéliens surtout dans la situation sanitaire que nous traversons : créer une nouvelle division ? Maintenir un effectif élevé avec des dédoublements ? « Dites-nous de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer. » disait Coluche. Ce trait d'humour est fort adapté à la situation actuelle de l'Éducation nationale.

De ces conditions de travail détériorées découle un fort sentiment d'empêchement. Empêchement de travailler comme on l'entend, avec des effectifs permettant de mener un vrai travail pédagogique et de mettre en place une différenciation efficace. Car toute classe tend naturellement au désordre, et l'alour-

dir génère forcément plus de bruit, d'agitation, ce qui monopolise l'attention du professeur au détriment de l'aide qu'il devrait apporter aux élèves les plus fragiles. Toute la dimension humaine de notre métier est niée à travers la réduction, année après année, du taux d'encadrement pour réduire la masse salariale, qui se manifeste par la suppression de 1883 postes à la rentrée prochaine et la hausse des heures supplémentaires qui se rapproche des 10 %. Conséquence directe : les demandes de reconversion se multiplient, ce qui a été souligné au dernier CHSCT-D. Le malaise dans le métier est lié à sa difficulté croissante et à l'absence de revalorisation salariale.

Mais l'alourdissement des effectifs pèse sur tous les membres des équipes pluriprofessionnelles des établissements qui, la crise sanitaire le démontre crûment, ont bien du mal à accompagner les élèves et exercer leurs métiers d'éducation, de conseiller de santé ou de travailleur social. Ces équipes doivent être renforcées et les plus précaires de leurs membres, à savoir les AESH et les AED doivent être mieux considérés. Cela doit passer par une revalorisation salariale également pour ces catégories.

Les recrutements supplémentaires d'AED effectués pour faire face à la situation sanitaire sont une bonne chose, et, comme la crise se prolonge, leurs contrats doivent être prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire. En outre la FSU vous demande de garantir à l'ensemble des personnels AED des contrats de trois ans au lieu d'un, de façon à les rendre plus attractifs et à réduire la précarité de ces personnes. Enfin, la répartition de ces emplois nécessite la tenue d'un GT en fin d'année scolaire consacrés aux moyens de vie scolaire pour que les critères de répartition soient clairement définis et appliqués en tenant aussi compte des spécificités de certains établissements.

Enfin, la préparation de la rentrée 2021 se fait dans un contexte sanitaire difficile, ce qui représente une cause de lassitude et d'incertitude supplémentaires pour les personnels. Nous vous demandons une nouvelle fois, puisque nous n'avons pas eu de réponse à notre précédente demande, que du temps soit accordé aux équipes, dans les établissements, pour que les personnels puissent échanger au plus vite sur la meilleure organisation à adopter en cas de reconfinement. Il n'est pas acceptable de risquer de nous retrouver dans la même situation d'impréparation qu'en mars dernier, ce qui renforcerait encore le sentiment d'empêchement de travailler que ressentent les personnels de l'Education Nationale.